



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE - N° 301 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 11 décembre 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
	Marie FORET
X	
X	
	Séverine BERARD
X	
X	
X	
X	
X	

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY		
Dalila HAMMAR		Nabil KOUADRI
Nabil KOUADRI	X	
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Christian ASSAF
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël DELAFOSSE
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques DIETRICH
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric JALLAS
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal MARION
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Christian ASSAF
X	
	X

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 25 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Isabelle **TOURNIER**

- Directeurs Département d'enseignement

Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)

Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)

Stephan **GASCA** (DDL)

Hervé **JOURDE** (TEE)

William **PUECH** (Informatique)

Benoîte **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Ian **ROBBINS** (Bio-MV)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure UM)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)

Béatrice **BOYER** (Communication)

Corinne **FERNANDEZ** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Responsables

Richard **ARINERO** (Licences)

Bernard **GODELLE** (Masters)

Hervé **JOURDE** (Apprentissage/Formation continue)

Frédéric **LEMOIGNO** (LMD5)

Bertrand **PLEZ** (Masters)

- Chargés de mission

Jérôme **CASTELLON** (Évaluation)

Teddy **BAYLET** (Etudiant)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 11 septembre 2019**, à 9 heures 05, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 4 septembre 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, Amphithéâtre 23-01, bâtiment 23 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est actuellement atteint en ce début de Conseil.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Introduction du Directeur,
- 2- Approbation du PV n° 299 - Conseil du 5 juin 2019,
- 3- Vote de conventions,
- 4- Présentation et vote des Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire 2019-2020,
- 5- Présentation et vote du Calendrier universitaire de la Faculté des Sciences - 2ème semestre de l'année universitaire 2019-2020,
- 6- Point sur les Inscriptions Administratives et Parcoursup,
- 7- Ressources-Humaines - Point sur les MCE,
- 8- Questions diverses.

M. HOFFMANN indique que les questions diverses seront abordées en fin de séance.

b. Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN présente le calendrier des prochaines séances du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier 1^{er} semestre de l'année universitaire 2019-2020

Conseils	Date du Bureau	Date du Conseil	Heure du Conseil	Lieu du Conseil
Conseil n°301	Mardi 3 septembre 2019	Mercredi 11 septembre 2019	8h45	A 23.01
Conseil n°302	Mardi 1 ^{er} octobre 2019	Mercredi 9 octobre 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°303	Mardi 5 novembre 2019	Mercredi 13 novembre 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°304	Mardi 3 décembre 2019	Mercredi 11 décembre 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°305	Mardi 7 janvier 2020	Mercredi 15 janvier 2020	8h45	Salle des Actes

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. Approbation du PV n° 299 - Conseil du 5 juin 2019

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ce procès-verbal n°299.

M. BERARD constate des erreurs entre la liste des présents (23 personnes) et le nombre de votants annoncés (31).

M. GUEVELLOU confirme qu'il y avait bien 31 membres du Conseil présents et représentés. Il informe que plusieurs personnes travaillent sur la relecture du PV. Il y a eu effectivement un mauvais copié-collé ...

M. GUEVELLOU présente ses excuses et indique que le PV sera modifié.

Mme BERARD croit qu'il serait bien que le Conseil se prononce sur le bon document.

M. HOFFMANN invite **Mme GAUCERAND** à procéder à la correction « *en direct* ».

Mme GAUCERAND n'ayant pas le document sur place, elle propose à **M. HOFFMANN** d'aller le chercher et de procéder à la modification plus tard durant la séance de ce jour.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a d'autres remarques pour que **Mme GAUCERAND** procède aux corrections avant la fin de la séance et que le Conseil puisse se prononcer sur un PV corrigé.

L'assemblée n'a pas d'autre remarque sur ce document.

M. HOFFMANN indique que le Conseil reviendra sur ce point en fin de séance. Il suggère de passer au point suivant.

3. Vote de conventions

a. Mise à disposition de locaux

- Formation concepteur Biocampus

M. HOFFMANN informe que le Conseil devra se prononcer pour la mise à disposition de locaux dans le cadre d'une « *Formation concepteur Biocampus* », ayant lieu du 9 septembre au 18 septembre 2019, au sein de différents locaux de la FdS. Le montant de ce prêt s'élève à 2094,98 €.

M. MANCHERON demande si cette requête n'aurait pas pu être faite en amont de la réservation plutôt que - comme cela arrive souvent -, pendant l'occupation des salles. Le Conseil ne peut que voter positivement.

M. FERNANDEZ explique à **M. MANCHERON** qu'elle a reçu la convention en juillet avant son départ en vacances. Elle n'a pas eu d'autre choix que de solliciter son passage en Conseil de septembre.

M. MANCHERON veut bien que cela se passe de cette manière pour les salles mais il n'est pas d'accord sur le principe : il est demandé au Conseil d'entériner une décision alors que les locaux sont déjà occupés.

M. MANCHERON rappelle que le Conseil est là pour prendre des décisions, non pour entériner des événements qui sont déjà passés.

M. HOFFMANN prend note de la remarque de **M. MANCHERON**.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote de cette convention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de mise à disposition de locaux entre l'Université de Montpellier, La Faculté des Sciences et Biocampus.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 25

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 4

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

- La DAFPEN

M. HOFFMANN informe que la FdS a accueilli le 26 août dernier, la « Journée de formation des CPE stagiaires » organisée par la DAFPEN. Le montant de cette location s'élève à 450 €.

M. MANCHERON réitère sa remarque faite précédemment.

M. FERNANDEZ lui fournit la même réponse.

M. GUEVELLOU signale qu'un nouveau conseiller est arrivé. Les présents et représentés passent à 26.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de mise à disposition de locaux entre l'Université de Montpellier, La Faculté des Sciences et le Rectorat de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 4

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et rappelle qu'il s'agit de recettes.

b. Conventions de prêt de l'exposition « La tête et les mains »

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'un prêt à titre gracieux de l'exposition « *La tête et les mains* » visant à promouvoir les mathématiques. Cette exposition itinérante sera accueillie dans les établissements suivants jusqu'aux vacances de Noël :

- L'association Midi-Maths à Grabels, pour le week-end du 30 septembre 2019,
- Le Lycée Champollion à Lattes, pour le mois de novembre 2019,
- Le Collège Gaston Bonheur à Trèbes (Aude), pour le mois de décembre 2019.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les conventions entre :

L'Université de Montpellier, La Faculté des Sciences et l'association Midi-Maths,
L'Université de Montpellier, La Faculté des Sciences et le Collège Gaston Bonheur à Trèbes (11),
L'Université de Montpellier, La Faculté des Sciences et le Lycée Champollion à Lattes (34).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux conventions nommées ci-dessus.

c. Relations internationales

- Accord de coopération interuniversitaire

M. HOFFMANN indique que cet accord est relatif à la délivrance d'un diplôme en partenariat international : double diplôme Master Eau avec l'Université de Barcelone.

M. HOFFMANN ajoute que **Mme BORRELL** est à l'origine de ce projet de double diplôme. Il a été initié en 2012 du fait du rapprochement de l'Institut Montpellierain de l'Eau et de l'Environnement avec l'Institut de l'Aigua de l'Université de Barcelone. Ce projet est soutenu par l'aide à la création de doubles diplômes eurorégionaux de l'EuroRégion EuroCampus.

Etant donné que le master Eau est co-accrédité avec Montpellier Supagro, Agro ParisTech, et l'Université Paul Valéry-Montpellier 3, **M. HOFFMANN** précise que ces partenaires se retrouvent également signataires de cette convention.

M. HOFFMANN signale que l'accord règle les conditions d'attribution d'un double diplôme de Master « Sciences de l'Eau » accrédité par les 4 établissements cités et l'Université de Barcelone.

M. HOFFMANN informe que ce double diplôme recouvre les 6 parcours du Master « Sciences de l'Eau » de Montpellier et les deux parcours du Master en Ciencia y Gestión Integral del Agua à l'Université de Barcelone.

M. JOURDE apporte une remarque par rapport à cette convention.

M. JOURDE précise que **M. PISTRE** était le Directeur de la mention « Sciences de l'Eau » depuis 2012. Il serait surprenant qu'il ne soit pas à l'initiative de cette convention avec **Mme BORRELL**.

M. JOURDE ajoute que le Département TEE est bien content que cette convention soit enfin signée et que l'équipe pédagogique puisse commencer à travailler.

M. HOFFMANN indique à **Mme FERNANDEZ** une faute d'orthographe à corriger sur son nom en fin de convention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux remarques qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de coopération interuniversitaire entre l'Université de Montpellier, La Faculté des Sciences, l'Institut National d'Etudes Supérieures Agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro), L'institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParis Tech), l'Université Paul Valéry Montpellier 3 et l'Université de Barcelone (Espagne).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

- Accord de partenariat interuniversitaire sur la mobilité académique avec la « Nacional Central University » de Taïwan

M. HOFFMANN informe que ce projet est soutenu par **M. AZEMA** et est élaboré en parallèle avec Polytech.

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit de la même convention pour les deux composantes que la DRI a dû dédoubler pour des raisons de logiciel de gestion des mobilités. Ces mobilités académiques ou stages concernent tous les Départements d'enseignement de la FdS.

M. HOFFMANN ajoute que c'est une convention classique de mobilité où il est prévu jusqu'à cinq étudiants sortants ou entrants par année académique.

M. HOFFMANN note que la durée du séjour est au minimum de 3 mois sans pouvoir excéder 10 mois.

Quant à la durée de cet accord, **M. HOFFMANN** souligne qu'elle est de 5 ans.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de coopération interuniversitaire entre l'Université de Montpellier et National Central University (Taïwan).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour l'ensemble de ces votes favorables et suggère de passer au point suivant.

4. Présentation et vote des Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire 2019-2020

M. HOFFMANN rappelle que tous les ans, la Direction collecte l'ensemble des modalités de contrôle des connaissances (MCC), ce qui correspond à la répartition du poids des notes dans les UE entre les examens, les TP et les oraux.

M. HOFFMANN indique que l'offre de formation de la Faculté des Sciences compte plus de 2 000 UE.

M. HOFFMANN précise qu'un logiciel a été mis en place : celui-ci réalise la collecte auprès des responsables d'UE. L'objectif est de récupérer les informations et modifications apportées via Apogée pour le calcul des notes.

M. HOFFMANN informe que le document est à disposition de l'assemblée sur le Moodle du Conseil en date du 1er septembre 2019. Des modifications ont été apportées depuis.

M. ARINERO le confirme : un nouveau document actualisé au 10 septembre 2019 est également à disposition sur le Moodle depuis le 10 septembre 2019 au soir.

M. ARINERO explique qu'il a été demandé de nouvelles corrections à prendre en compte la veille de cette séance. Celles-ci ont trait à une réduction horaire qui pouvait entraîner par exemple une suppression de TP et de ce fait, une modification des MCC.

M. ARINERO remarque que le document fait 35 pages pour les masters et une vingtaine de pages pour les licences.

M. HOFFMANN signale qu'après le vote du Conseil, les données seront transmises au Pôle Offre de Formation et Système d'Informations de la Faculté des Sciences : celui-ci se chargera d'opérer les modifications liées à la répartition.

M. MANCHERON a une question, tenant lieu au fait que certaines UE peuvent avoir plusieurs responsables or il n'y a pas moyen de le gérer au niveau de l'application. Cela signifie qu'il n'y a pas de trace de co-partage de l'UE par les responsables de l'UE.

M. MANCHERON s'interroge : « *Est-il envisageable au niveau de la DSIN de permettre l'accès à plusieurs personnes ? Car en termes de gestion, il n'y a qu'une seule personne qui peut faire le travail à l'heure actuelle.* ».

M. HOFFMANN explique que la collecte des MCC ne se fait pas à travers ce logiciel : il n'est pas développé par la DSIN. Il a été soutenu par quelques personnes de cette Direction sur leur propre temps de travail.

M. HOFFMANN insiste : tout développement doit donc être pris en compte par la Faculté. Aujourd'hui, le logiciel utilisé ne permet pas d'être ouvert à plusieurs personnes pour une UE, ce qui évite les problèmes du genre « *le dernier qui a parlé a gagné* ».

M. ARINERO précise que plusieurs responsables peuvent apparaître sur Amétys.

Mme LEVEQUE ajoute que ce n'est pas le responsable de l'UE qui a accès au logiciel mais la personne qui est susceptible de mettre à jour les MCC. Elle précise que parfois, ce sont les secrétaires de Département qui ont cet accès.

Mme LEVEQUE observe que sur Apogée, ce sont les responsables d'UE qui apparaissent.

Mme LEVEQUE indique que pour le pôle OFSI, il était important de n'avoir qu'une seule personne qui saisisse les informations pour éviter que les gens ne se marchent dessus et éviter les complications au niveau des MCC.

Pour **Mme LEVEQUE**, il est important qu'une seule personne puisse procéder aux modifications.

M. MANCHERON explique que l'intérêt d'être à plusieurs sur ce travail est de pouvoir travailler en équipe. Toutefois, il peut comprendre la problématique du côté de la scolarité.

Mme LEVEQUE répète que le logiciel est contraint : il est possible de mettre la responsabilité de modification sur une seule personne mais le pôle OFSI peut procéder aux modifications des responsabilités sur simple demande.

Mme DE SAPORTA s'interroge : « *Comment faut-il procéder pour mettre à jour les responsables d'UE ?* ».

M. HOFFMANN répond que l'ancien responsable d'UE doit signaler qu'il n'a plus cette fonction auprès du responsable de licence ou de master ainsi qu'au pôle OFSI.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire 2019-2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire 2019-2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

5. Présentation et vote du Calendrier universitaire de la Faculté des Sciences - 2ème semestre de l'année universitaire 2019-2020

M. HOFFMANN indique que le document à disposition de l'assemblée est un document de travail. La Direction a demandé à **M. REBOUL** du pôle des examens de la Faculté de réaliser une simulation des deux sessions d'examens pour voir ce qu'il était possible de faire avec le bâtiment 36 puis sans ce dernier mais en conservant les bâtiments 5 et 6.

M. HOFFMANN précise qu'il est possible de voir les remarques de **M. REBOUL** sur ces simulations.

M. HOFFMANN insiste : il s'agit d'un document de travail.

Au vu de ces simulations, **M. HOFFMANN** note qu'à un jour près, les deux calendriers sont équivalents. Ce jour correspond à la préparation du bâtiment 36.

M. HOFFMANN explique que celui-ci offre 5 plateaux constitués de 4 salles de TD séparées par 3 cloisons qui ne sont pas motorisées : il faut donc prévoir une manutention.

M. HOFFMANN ajoute qu'il faut également enlever des tables pour mettre en place la configuration examen de ces 5 plateaux.

M. HOFFMANN conclut que ceci nécessite un certain travail de la part du service logistique de la Faculté, ce qui explique la différence entre les deux simulations.

M. HOFFMANN constate que la taille des salles n'est pas identique : une réflexion va être menée comme tous les ans par des Directeurs de Département sur la surveillance des examens.

M. HOFFMANN indique que la Direction a un calendrier à proposer au Conseil.

M. HOFFMANN rappelle que l'assemblée s'était prononcé sur le calendrier universitaire 2019-2020 - 1^{er} semestre.

M. HOFFMANN présente la proposition du calendrier universitaire 2019-2020 - 2^{ème} semestre pour les Licences.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019-2020 Licence

AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
JE 1	DI 1	MA 1	VE 1	DI 1	ME 1	SA 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1
VE 12	LU 2	ME 2	SA 2	LU 2	JE 2	DI 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2
SA 13	MA 3	JE 3	DI 3	MA 3	VE 3	LU 3	MA 3	VE 3	DI 3	ME 3	VE 3
DI 4	ME 4	VE 4	LU 4	ME 4	SA 4	MA 4	ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4
LU 5	JE 5	SA 5	MA 5	JE 5	DI 5	ME 5	JE 5	DI 5	MA 5	VE 5	DI 5
MA 6	VE 6	DI 6	ME 6	VE 6	LU 6	JE 6	VE 6	LU 6	ME 6	SA 6	LU 6
ME 7	SA 7	LU 7	JE 7	SA 7	MA 7	VE 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	MA 7
JE 8	DI 8	MA 8	VE 8	DI 8	ME 8	SA 8	DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8
VE 9	LU 9	ME 9	SA 9	LU 9	JE 9	DI 9	LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	JE 9
SA 10	MA 10	JE 10	DI 10	MA 10	VE 10	LU 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10
DI 11	ME 11	VE 11	LU 11	ME 11	SA 11	MA 11	ME 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11
LU 12	JE 12	SA 12	MA 12	JE 12	DI 12	ME 12	JE 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12
MA 13	VE 13	DI 13	ME 13	VE 13	LU 13	JE 13	VE 13	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13
ME 14	SA 14	LU 14	JE 14	SA 14	MA 14	VE 14	SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	MA 14
JE 15	SA 15	MA 15	VE 15	DI 15	ME 15	SA 15	DI 15	ME 15	VE 15	LU 15	ME 15
VE 16	LU 16	ME 16	SA 16	LU 16	JE 16	DI 16	LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	JE 16
SA 17	MA 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17	LU 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	VE 17
DI 18	ME 18	VE 18	LU 18	ME 18	SA 18	MA 18	ME 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18
LU 19	JE 19	SA 19	MA 19	JE 19	DI 19	ME 19	JE 19	DI 19	MA 19	VE 19	DI 19
MA 20	VE 20	DI 20	ME 20	VE 20	LU 20	JE 20	VE 20	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20
ME 21	SA 21	LU 21	JE 21	SA 21	MA 21	VE 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	MA 21
JE 22	DI 22	MA 22	VE 22	DI 22	ME 22	SA 22	DI 22	ME 22	VE 22	LU 22	ME 22
VE 23	LU 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23	DI 23	LU 23	JE 23	SA 23	MA 23	JE 23
SA 24	MA 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24	LU 24	MA 24	VE 24	DI 24	ME 24	VE 24
DI 25	ME 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25	MA 25	ME 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25
LU 26	JE 26	SA 26	MA 26	JE 26	DI 26	ME 26	JE 26	DI 26	MA 26	VE 26	DI 26
MA 27	VE 27	DI 27	ME 27	VE 27	LU 27	JE 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	LU 27
ME 28	SA 28	LU 28	JE 28	SA 28	MA 28	VE 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	MA 28
JE 29	DI 29	MA 29	VE 29	DI 29	ME 29	SA 29	DI 29	ME 29	VE 29	LU 29	ME 29
VE 30	LU 30	ME 30	SA 30	LU 30	JE 30	DI 30	LU 30	JE 30	SA 30	MA 30	JE 30
SA 31	MA 31	JE 31	DI 31	MA 31	VE 31	LU 31	MA 31	VE 31	DI 31	ME 31	VE 31

- Examens Semestres impairs - Session 1 et 2 Licence
- Enseignements Semestre 1
- Evénements
- Examens Semestres pairs - Session 1 et 2
- Enseignements Semestre 2
- Vacances FdS
- Révisions, soutiens, sorties et TP d'UE en CC
- vacances scolaires (zone C)

M. ARINERO note que la 1^{ere} session des semestres impairs est sur 9 jours, comme cela était prévu initialement. Traditionnellement, les examens ne débutent jamais le 1^{er} lundi de la rentrée car celui-ci permet au pôle examen de se préparer.

M. ARINERO signale que le lundi 20 janvier 2020, il y aura un besoin en termes de manutention pour remettre en place les cloisons et salles de TD en place.

M. ARINERO a réalisé une étude avec **M. HERZLICH** : il est proposé qu'il y ait uniquement des cours magistraux ce jour-là.

M. ARINERO ajoute que le lundi 4 mai 2020 sera également dédié à la manutention pour préparer les salles.

M. ARINERO signale qu'il n'y a pas de manutention prévu pour les sessions 2.

Mme CERDAN remarque qu'il est prévu des examens les samedis 11 et 18 janvier 2020.

M. ARINERO croit que ces deux jours ne seront pas utilisés car les simulations ont été menées sur 9 jours, sans compter les samedis.

M. ROBBINS s'inquiète de ne pas pouvoir organiser de TP entre la session 1 des semestres pairs et la session 2.

M. ARINERO lui indique qu'il a 4 semaines.

M. ARINERO propose de passer sur le calendrier des masters.

M. ARINERO précise qu'il y a deux propositions.

M. ARINERO présente la première version du calendrier universitaire 2019-2020 - 2^{ème} semestre des masters :

M. ARINERO note que les arguments pour la session 1 des semestres impairs sont identiques au calendrier des licences.

M. ARINERO souligne que pour les sessions 2 des semestres impairs, 2 amphithéâtres du bâtiment 6 seront utilisés car ceux du bâtiment 5 ne seront plus disponibles. Le souci est de savoir comment maintenir simultanément des cours magistraux pour les licences car il n'est pas possible d'avoir, au sein du bâtiment 36, des enseignements et des examens : les durées de créneaux sont différentes et il y a du bruit.

Pour **M. ARINERO**, les examens des semestres impairs des masters doivent se dérouler ailleurs qu'au bâtiment 36. Aussi, une étude a été faite : ses conclusions permettraient d'utiliser les amphis 6.01 et 6.02 ainsi que les salles de cours 12, 16, 01, 10 et 25.

M. ARINERO ajoute que dans le même temps, il conviendrait que les cours magistraux comptant plus de 80 étudiants - ce qui représente 57 UE et 60 créneaux de cours - soient supprimés cette semaine d'examens pour avoir une simulation de base sans problème.

M. ARINERO constate que la session 1 des semestres pairs est sur la même période que la session 1 des semestres pairs des licences mais elle est un peu plus courte.

M. ARINERO observe que les propositions diffèrent sur les sessions de rattrapage des semestres pairs : chacune dure 5 jours. Pour la 2^{ème} proposition, la session dure jusqu'à fin juin afin d'être décalée à la session 2 des licences, ce qui permet d'être plus à l'aise sur l'utilisation des salles.

M. MANCHERON revient sur la 1^{ère} semaine de cours du mois de janvier. Il a noté la problématique de ne réaliser que des CM. Toutefois, il se demande si cela serait possible au niveau des masters de prévoir le démarrage des TP/TD dès cette 1^{ère} semaine car ces derniers sont amenés à partir en stage rapidement.

M. ARINERO pense que l'utilisation des salles reste à affiner en fonction de la proposition de **M. MANCHERON**.

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit des dates relatives à l'organisation des examens par la Faculté des Sciences. Un grand nombre de masters organisent leurs propres examens.

M. HOFFMANN rappelle que le délai légal de convocation est de 15 jours avant l'examen, quelle que soit la forme et peu importe l'organisateur (FdS ou enseignant).

M. HOFFMANN croit qu'il y a des possibilités de réaménagement car il s'agit de zones réservées à l'organisation par les services des examens de la Faculté.

M. MANCHERON indique que sa remarque ne concerne pas les examens mais la 1^{ère} semaine de cours. Il se demande s'il est possible de ne pas imposer la contrainte « que du CM » aux masters.

M. ARINERO signale que cette contrainte ne concerne que le lundi 20 janvier et non toute la semaine. Les salles seront ensuite mises à disposition.

M. MANCHERON remercie **M. ARINERO** pour sa réponse.

M. ARINERO précise que cette journée est bloquée pour des raisons de manutention. Comme c'est la 1^{ère} année, ce sera un test : peut-être qu'une demi-journée suffira pour remettre les salles en fonction.

M. ARINERO ajoute que pour cette année, la Faculté ne veut pas prendre de risques et bloque la journée entière du 20 janvier.

M. ROBBINS demande s'il n'est pas possible de décaler cette journée de manutention au vendredi 20 décembre 2019.

M. ARINERO répond que la manutention sera faite le 20 décembre et le 17 janvier.

M. ARINERO signale que cette année, les examens se dérouleront dans un nouveau bâtiment que ni les administratifs, ni les enseignants et ni les étudiants ne connaissent. Il va certainement falloir organiser du fléchage pour que les gens puissent se repérer.

M. HOFFMANN constate que la FdS n'est pas habituée à travailler dans de si grands bâtiments avec autant d'étudiants à l'intérieur.

M. MANCHERON demande si la Faculté dispose d'un plan B si le bâtiment n'est pas fonctionnel au moment des examens.

M. HOFFMANN répond que ce dernier sera de retarder les travaux sur les bâtiments 5 et 6. Toutefois, cela dépendra des financements qui sont utilisés. La FdS est « sans filet » sur cette opération.

M. MANCHERON s'interroge sur les dates de livraison.

M. HOFFMANN informe qu'elle est prévue pour novembre mais il y aura ensuite la mise en conformité du bâtiment : celui-ci devrait donc être opérationnel en janvier 2020.

M. MANCHERON signale que, de mémoire, il y a un délai entre la livraison et l'occupation des locaux.

M. ALI le confirme : il s'agit d'un délai de sécurité.

Mme TOURNIER précise que deux commissions doivent passer : la commission de sécurité et la commission handicap. Pour qu'elles valident, tout le mobilier doit être installé.

M. PUECH indique que les examens de session 2 des semestres impairs ont été placés fin mars, juste avant les vacances de Pâques, ce qui fait qu'avec la réduction des heures par UE, on se retrouve en master à terminer le semestre aux vacances de Pâques.

M. PUECH regrette que l'approche soit différente par rapport aux années précédentes où les examens avaient lieu fin mars et où il restait ensuite 4 semaines.

M. ARINERO a repris les deux versions discutées au Conseil du mois de mars et cette remarque n'avait pas été formulée.

M. PUECH remarque que les deux dernières semaines d'avril ne vont pas être utilisées car du fait de la réduction des heures, les enseignements ont été placés avant ces examens.

M. PLEZ suggère d'avancer les stages.

M. PUECH répond que cela n'est pas possible en informatique.

M. HOFFMANN propose de revoir le placement des vacances de Pâques pour l'avenir.

Pour **M. MANCHERON**, la version 2 peut présenter l'avantage aux étudiants de faire l'état des lieux de leur appartement le lundi ou mardi. Quant à la version 1, elle serait la meilleure d'un point de vue logistique.

M. ARINERO pense que les 2 versions sont bonnes.

M. KOUADRI regrette que le pôle logistique n'ait pas été associé à la réflexion. En tant que responsable du pôle, il aurait apprécié disposer de l'ensemble des informations pour pouvoir s'organiser durant la période des examens.

M. HOFFMANN prend note de la remarque de **M. KOUADRI**.

M. HOFFMANN projette les trois calendriers proposés.

M. HOFFMANN invite les représentants étudiants à donner leur avis sur ces derniers.

Concernant les masters, **M. SOROT** précise que les représentants étudiants « Les Z'élus » préfèrent la version 2.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation, Monsieur le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le calendrier universitaire des Licences pour l'année universitaire 2019-2020, de la Faculté des Sciences de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au calendrier universitaire des Licences pour l'année universitaire 2019-2020, de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au vote du calendrier des masters.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation, Monsieur le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le calendrier universitaire des Masters pour l'année universitaire 2019-2020, de la Faculté des Sciences de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 26

Abstention : 2

Pour la version 1

Pour : 4

Contre : 0

Pour la version 2

Pour : 19

Contre : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la version 2 du calendrier universitaire des Masters, année universitaire 2019-2020, de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN remercie l'ensemble des membres pour leur vote.

6. Point sur les Inscriptions Administratives et Parcoursup

a. Parcoursup

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ARINERO**.

M. ARINERO débute sa présentation par le bilan de Parcoursup.

M. ARINERO signale que les chiffres présentés sont du 6 septembre 2019.

M. ARINERO rappelle que la phase complémentaire de Parcoursup va s'arrêter le 14. Elle est ouverte depuis le 24 juin 2019. A la Faculté des Sciences, cette phase est active depuis une quinzaine de jours.

M. ARINERO explique que la composante, après avoir épuisé la liste principale, pioche dans la liste d'attente puis dans la liste complémentaire.

M. ARINERO présente le tableau de bord qu'il a confectionné avec les chiffres en date du 6 septembre et précise qu'au 11 septembre, il y a eu très peu de changements.

M. ARINERO signale que depuis la fin de la phase principale, la Faculté a atteint sa capacité d'accueil et arrive à la maintenir grâce à la surréservation.

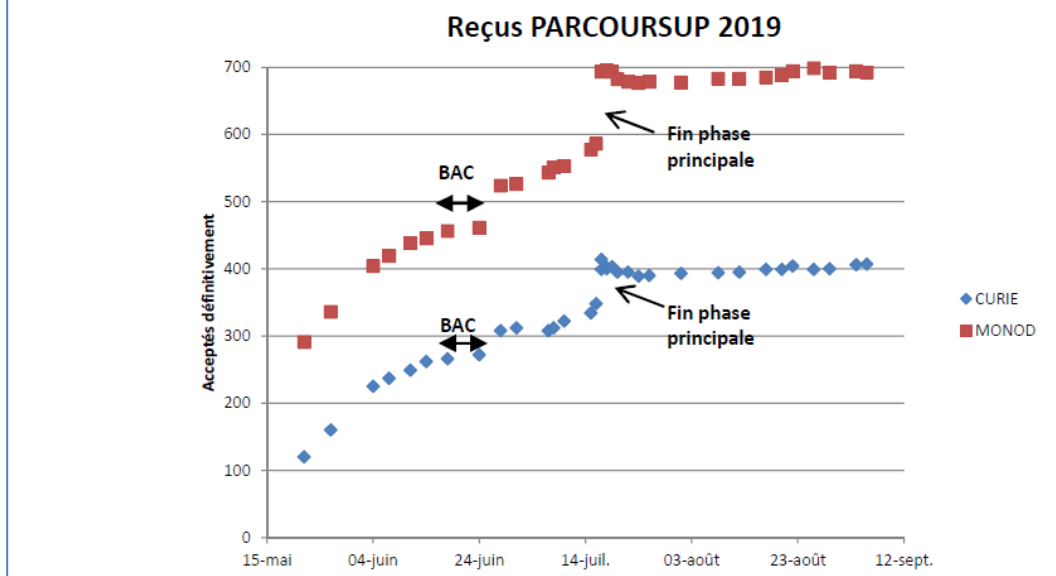
PARCOURSUP

TABLEAU DE BORD au 06/09/2019

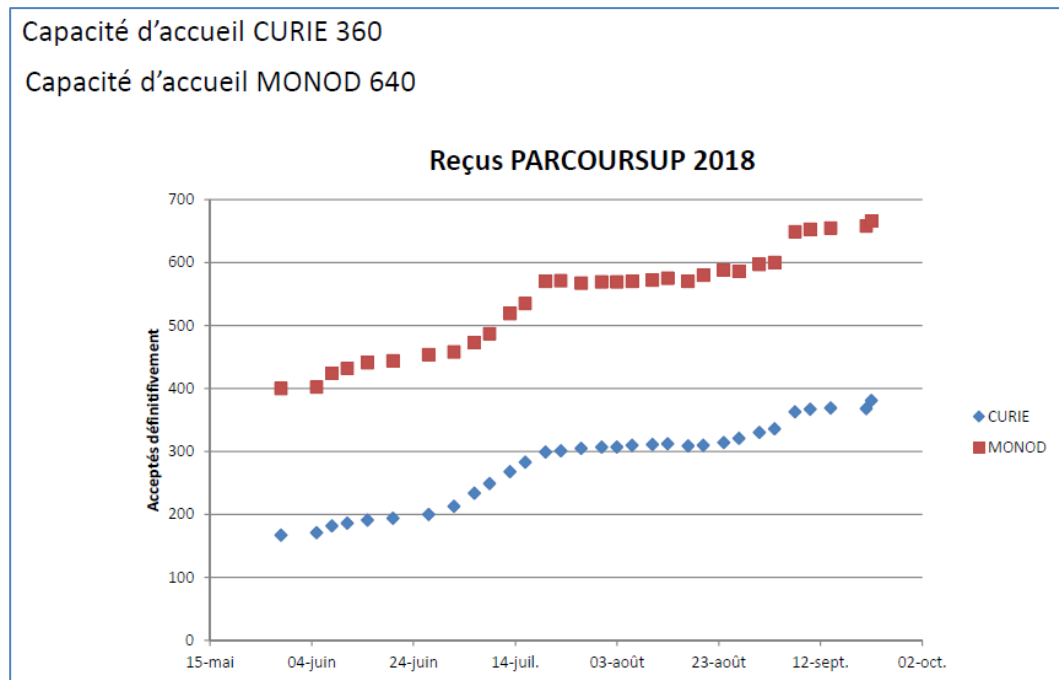
Parcours	Places	Candidats À APPELER	Rang du dernier candidat appelé	Total candidats appelés	Dont propositions d'admission acceptées définitivement	Dont propositions d'admission acceptées non définitivement	Dont propositions d'admission en attente de réponse	Propositions d'admission boursiers	Propositions d'admission non résidents	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées	Candidats classés	Nb dossier à examiner en PC	Candidats refusés en PC	
CUPGE Maths Phys	25	25	267	12	12	0	0	0	0	0	0	158	275	0	105
CUPGE Phys Maths	20	20	192	21	21	0	0	7	0	0	0	116	298	0	3
CMI Chimie	20	20	158	17	17	0	0	0	0	0	0	112	158	9	10
CMI Info	40	40	66	22	22	0	0	5	0	0	0	47	66	0	96
CMI Maths	20	20	68	10	9	1	0	2	0	0	0	50	69	1	34
CMI Biologie-Biotechnologie-Biotraçabilité	20	20	102	19	18	1	0	3	0	0	0	61	107	0	0
CMI écologie naturaliste	20	20	21	13	13	0	0	0	0	0	0	8	21	1	75
Portail CURIE	390	420	3538	412	405	6	1	59	37	0	0	2329	4138	1	3
Portail MONOD	680	710	3346	692	691	1	0	110	71	0	0	2348	4486	0	0

Capacité d'accueil CURIE 390

Capacité d'accueil MONOD 680

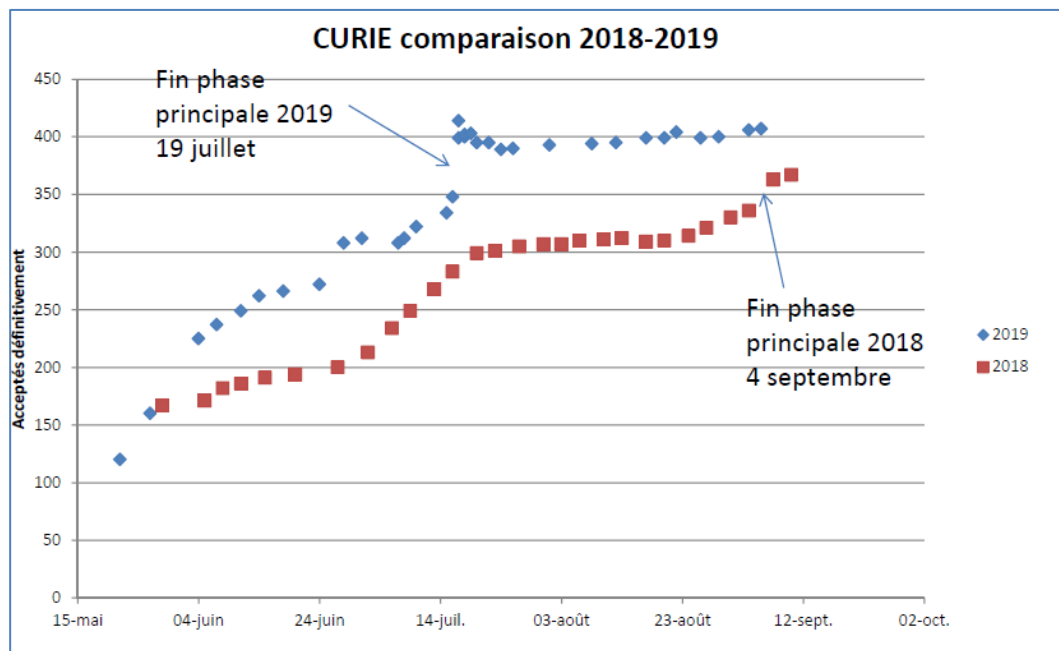


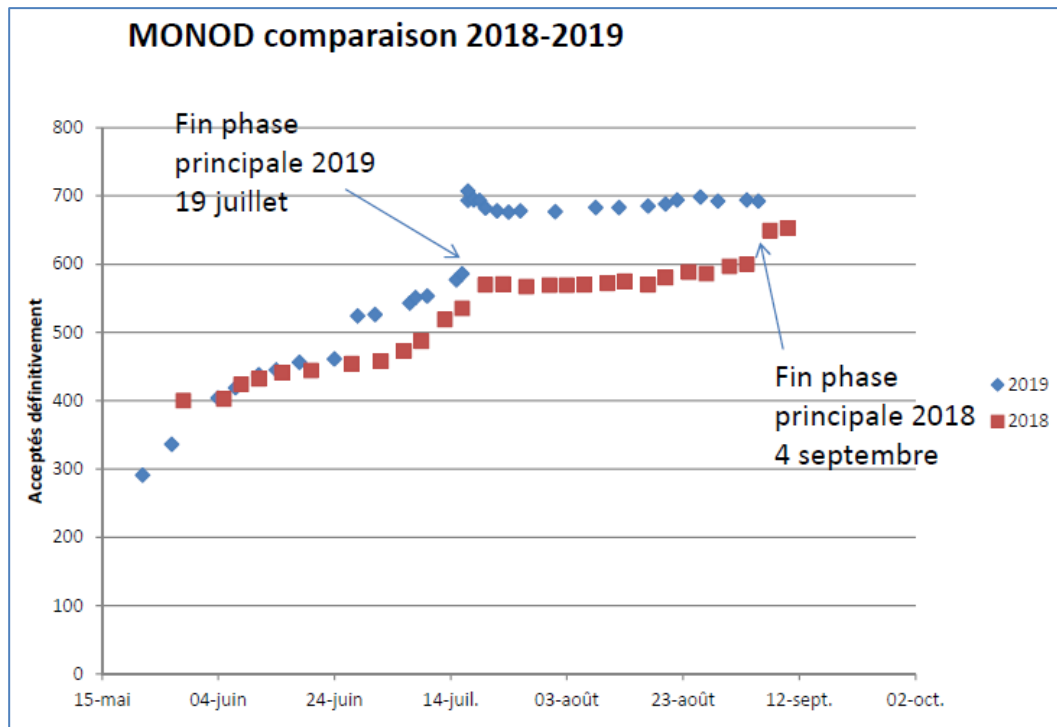
M. ARINERO compare les chiffres avec ceux de la rentrée 2018 :



M. ARINERO constate que le fait de réduire les délais de réponse a permis d'aller beaucoup plus vite. L'an prochain, la FdS essaiera de faire mieux. Il explique qu'au 1^{er} appel, la FdS ne fonctionne pas avec le nombre de candidats appelés mais en fonction du rang du dernier appelé.

M. ARINERO souligne que plusieurs milliers d'étudiants sont appelés dès le premier coup parce que la composante sait que l'université ne correspond pas toujours au choix prioritaire et cela permet de désengorger le système.





M. ARINERO remarque que les chiffres sont différents entre les 2 années car les capacités d'accueil ont été modifiées. L'année dernière, la Faculté accueillait plus de bacs scientifiques donc la composante s'attendait à moins de redoublements.

M. ARINERO revient sur la rentrée 2019-2020.

Curie :

Capacité d'accueil atteinte depuis le 19 juillet (fin phase principale)
Maintient d'un nombre de candidats à appeler à 420 pour compenser les désistements
Epuisement de la liste d'attente le 22 août
Début recrutements phase complémentaire 28 août (14 propositions acceptées en PC au 6 septembre)

Monod :

Capacité d'accueil atteinte depuis le 19 juillet (fin phase principale)
Maintient d'un nombre de candidats à appeler à 710 pour compenser les désistements
Epuisement de la liste d'attente le 1^{er} septembre
Début recrutements phase complémentaire 6 septembre (2 propositions acceptées en PC au 6 septembre)

M. ARINERO signale qu'à ce jour, il recrute encore des étudiants : une vingtaine sur le portail Curie et une douzaine sur le portail Monod.

M. MANCHERON demande à **M. ARINERO** s'il a une idée du nombre de bacheliers qui n'ont pas été recrutés.

Selon les éléments dont il dispose, **M. ARINERO** pense qu'il n'y en a pas beaucoup car lorsqu'un bachelier le consulte pour une candidature, il le renvoie sur Parcoursup puis valide sa candidature dans l'heure qui suit. Il ne peut refuser cette demande, il peut seulement mettre une recommandation « *oui si* ».

Peut-être qu'à l'issue de la phase complémentaire **M. ARINERO** va se retrouver avec des bacheliers qui le consulteront mais il n'aura plus accès à Parcoursup. Dans ce cas, il faudra voir ce que peut faire **M. ARINERO**.

M. MANCHERON indique que ce n'est pas la réponse à sa question.

M. MANCHERON reformule son interrogation : « Avec Parcoursup, combien de bacheliers se sont retrouvés sans poursuite d'études ? ». Son interrogation ne concerne pas uniquement les demandes à la Faculté des Sciences.

M. ARINERO ne dispose pas des données au niveau national. Il ne peut répondre que pour la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. GODELLE demande à **M. ARINERO** s'il connaît le rang du dernier appelé sur l'ensemble des candidats possibles. Cela pourrait une idée de ceux qui restent en dessous.

M. ARINERO répète que la liste des candidats est épuisée depuis fin août. Il est depuis début septembre sur la phase complémentaire donc le rang du dernier appelé n'apparaît plus.

Mme FORET se demande si la FdS arrive à travailler à groupes de TD constants.

M. ARINERO répondra à **Mme FORET** lorsque qu'il fera un point sur les inscriptions administratives. Pour l'instant, il est sur Parcoursup.

Mme BERARD constate que par rapport aux chiffres de l'année dernière, il y a une certaine régulation du système pour la Faculté. L'an dernier, il restait encore des étudiants sur la liste d'attente.

M. ARINERO indique qu'il n'y avait pas d'étudiants sur la liste complémentaire : les chiffres étaient équivalents.

M. ASSAF note que la FdS est actuellement sur les listes complémentaires et il se demande si, eu égard aux profils qui se trouvent sur ces dernières, tous sont sur un « oui si ».

M. ARINERO répond qu'il y a beaucoup de « oui si » (environ 2/3) mais aussi des « oui » (1/3).

Mme DE SAPORTA demande s'il y a beaucoup moins de redoublants que prévu.

D'après **M. ARINERO**, cela semblerait être le cas.

En l'absence de nouvelles questions concernant Parcoursup, **M HOFFMANN** suggère à **M. ARINERO** de faire un point sur les inscriptions administratives.

b. Inscriptions administratives - IA -

Concernant les inscriptions administratives, **M. ARINERO** signale qu'il n'a pas de présentation à projeter.

M. ARINERO pense que la plupart des membres de l'assemblée possède des chiffres.

M. ARINERO précise qu'au 11 septembre 2019, il y a 5 600 IA. A une centaine d'Inscriptions Administratives près, cela correspond au chiffre de l'an dernier.

Au niveau des L1, **M. ARINERO** note qu'il y a environ 1 600 inscriptions : 1465 pour les portails Monod et Curie. Le reste correspond à des UCPGE, des CMI.

M. ARINERO donne le détail pour les portails précités : Il y a 394 IA en Curie et 828 IA en Monod. Concernant les parcours adaptés, il y a 62 en Monod (Une trentaine dans le PA1 et une autre trentaine dans le PA2) et 180 en Curie (160 dans le PA1 et une vingtaine dans le PA2).

M. ARINERO explique que sur le PA2 qui se met en place dès la rentrée, il y aurait un groupe en Curie et un autre en Monod.

Pour les L2, **M. ARINERO** indique qu'il y a 1 100 IA. Pour les L3 il y en aurait 1 150. En M1 il y aurait 1 170 et en M2 750 IA.

Mme FORET constate que les chiffres sont en baisse.

M. ARINERO ajoute qu'en L1, des menus se remplissent bien mis à part pour l'EEA et la Chimie. Reste à voir comment évolue la tendance ... Un bilan sera ensuite réalisé.

M. FILHOL demande si **M. ARINERO** a une explication sur le manque d'étudiants dans ces 2 matières.

M. ARIENRO répond qu'il va falloir essayer de comprendre cela.

M. FILHOL se rappelle que d'une année sur l'autre, il y a eu des variations mais pas à ce point-là.

M. ARINERO croit qu'il faut voir au niveau des redoublements. Il n'a pas l'impression que ce chiffre soit très différent des années antérieures.

Pour **M. FILHOL**, cela pourrait être une explication ... mais pas à ce point !

M. ARINERO explique qu'il y a des menus qui sont remplis à bloc comme en mathématiques et en biologie. Il existe une disparité sur les choix des étudiants.

Mme FORET s'interroge : « *Comment cela se passe-t-il pour les étudiants demandant à intégrer ces menus complets ?* ».

M. ARINERO lui répond qu'il les place vers des menus qui ne le sont pas en précisant qu'au semestre 2, l'étudiant pourra essayer de revenir dans le menu initialement choisi.

M. ARINERO indique qu'en CUPGE Mathématiques, il reste une dizaine de places. Il arrive petit à petit à combler ce menu.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. PLEZ**.

M. PLEZ sollicite des explications sur la faible proportion de parcours adaptés en Monod par rapport à Curie

M. ARINERO explique qu'il y a eu un problème de saisie des aménagements. La commission Monod n'avait pas saisi les aménagements. Il s'en est rendu compte dès l'ouverture de Parcoursup. Des requêtes ont été faites sur la cellule assistance mais elles n'ont pas abouti. De ce fait, tous les étudiants qui étaient au départ « *oui si* » se sont retrouvés « *oui* ».

M. ARINERO ajoute que depuis l'ouverture des inscriptions, **M. LEMOIGNO** essaie d'intercepter ces étudiants pour essayer de les convaincre de faire une inscription en « *oui si* ». Il est arrivé à en convaincre certains mais pas la totalité.

M. ARINERO précise que sur la phase complémentaire, une dizaine voire une quinzaine arriveront en « *oui si* ». Cela ne permettra pas de rattraper le retard.

M. PLEZ a une question : « *Entre le PA1 de l'année dernière et le PA2 de cette année, quel est le rétrécissement en nombre d'étudiants ?* ».

M. ARINERO rappelle que l'an dernier, il y avait 3 groupes en Curie et 2 groupes en Monod, soit 5 groupes en PA1. Cette année, il y a 2 groupes au total en PA2.

Mme FORET observe une perte de 3 groupes.

M. ARINERO répond que cela correspond à l'évaporation classique.

M. GODELLE souhaite être positif et suppose que ces étudiants ont trouvé autre chose à faire de plus adapté.

Mme DE SAPORTA demande si le fait qu'il y ait moins de redoublants en L1 a un effet sur la L2.

M. ARINERO estime que cela se verra l'année prochaine.

M. ARINERO ajoute qu'au niveau du L2 et L3, certains parcours peinent à se remplir, notamment en Chimie et EEA.

M. ARINERO reconnaît qu'il n'a pas encore le recul, mais pense qu'il faut voir par rapport aux années précédentes. Il y a également des étudiants étrangers qui sont encore en attente de visa

M. HOFFMANN remercie **M. ARINERO** pour son travail et son intervention

M. HOFFMANN propose au Conseil de revenir sur le vote du PV n°299.

2. Approbation du PV n° 299 - Conseil du 5 juin 2019

M. HOFFMANN reprend la liste des personnes présentes et représentées au Conseil du 5 juin dernier.

Mme GAUCERAND corrige en direct le PV pour que l'assemblée puisse se prononcer sur le procès-verbal mis à jour.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a de nouvelles remarques puis propose de passer au vote du PV n°299.

M. GUEVELLOU signale qu'il y a désormais 28 membres votants et représentés.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le procès-verbal n°299 - Conseil du 5 juin 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au PV n° 299 - Conseil du 5 juin 2019

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

7. Ressources-Humaines - Point sur les MCE

M. HOFFMANN souhaite faire un point sur les missions complémentaires d'enseignement.

M. HOFFMANN a réalisé un bilan non nominatif en date du lundi 9 septembre.

M. HOFFMANN rappelle que les MCE doivent effectuer 64 heures ETD d'enseignement sauf les missions relatives à la culture scientifique qui doivent faire 32 heures d'enseignement au sein des formations de la composante et 32 heures de culture scientifique.

M. HOFFMANN précise que la culture scientifique est un financement spécifique de l'Université de Montpellier. Ce n'est pas sur les fonds propres de la composante.

M. HOFFMANN présente la répartition par département d'enseignement :

- BE : 27 MCE,

- Bio MV : 29 MCE,

- EEA : 3 MCE,

- Informatique : 14 MCE dont 2 PEIP. Il y a eu un désistement il y a quelques jours.

- Mathématiques : 15 MCE dont 1 PEIP,

- Mécanique : 2 MCE,

- Physique : 6 MCE dont 1 PEIP et 2 MCE Culture Scientifique,

- TEE : 10 MCE et 1 MCE culture scientifique,

- Chimie : 1 MCE et 1 MCE culture scientifique.

M. MANCHERON a une question « très naïve ». Il n'y a aucune autre intention : il le précise pour ne pas se faire d'ennemi sur ce point-là.

M. MANCHERON demande si le nombre de MCE était attribué par rapport à des critères d'enseignement ou également sur d'autres critères.

M. HOFFMAN acquiesce. Ont été pris en compte la répartition entre les décharges et délégations, le manque d'enseignants chercheurs par rapport aux nombre d'étudiants.

M. HOFFMANN confirme que c'est bien en fonction des besoins des départements.

M. HOFFMANN prend pour exemple le Département Bio MV qui s'est arrêté à 29 MCE car les listes complémentaires ont été épuisées.

M. HOFFMANN note que certains Départements ont fait remonter qu'ils avaient moins de besoins. Ces besoins restant ont été alors répartis.

M. HOFFMANN poursuit en donnant l'exemple du Département Informatique qui a épuisé tout son vivier car certains ont préféré aller ailleurs, notamment à l'IUT.

Mme CHIFOLLEAU signale qu'il y a 11 MCE en Informatique et non 14.

M. MANCHERON insiste : sa question est d'ordre général.

M. HOFFMANN acquiesce : c'est bien en fonction des besoins des Départements.

M. ALI indique qu'il s'agit d'un état des lieux par rapport à l'actuel. La Direction regarde les décharges, le nombre d'enseignants chercheurs par Département ...

M. ALI ajoute que par la suite, ces informations sont soumises au Codir, sur les ventilations, par rapport au nombre d'heures qui sont allouées à la composante. Le Codir essaie de voir si la répartition est conforme aux actions sur le terrain de chaque Département.

M. HOFFMANN précise que la Faculté a un financement spécifique Etat de 107 MCE au total. Compte tenu des désistements, la FdS n'a pas épuisé sa liste de potentiel donc cet argent ne sera pas récupéré pour payer des heures complémentaires ou des vacances.

M. HOFFMANN informe que cet argent est récupéré par l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN insiste : si la Faculté n'utilise pas son quota de MCE l'année prochaine, au lieu d'en donner 107, la FdS risque d'en avoir que 104 car elle n'a fonctionné qu'avec 104 MCE cette année.

M. HOFFMANN estime que c'est au Conseil de faire en sorte de pouvoir former les étudiants et doctorants de la Faculté.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. FILHOL**.

M. FILHOL note que certaines UE sont réalisées traditionnellement par des chimistes CNRS et sur lesquelles on aurait décompté pour y mettre des titulaires chimistes. Il semblerait que les moniteurs aient servi à combler cela.

M. FILHOL ne trouve cela ni sympathique ni légitime pour le Département qui a fait ça et pas très « cool » pour les collègues.

M. HOFFMANN et **M. GODELLE** n'ont pas compris les propos de **M. FILHOL**.

M. FILHOL explique que des enseignements qui auraient pu être assurés par des enseignants titulaires chimistes auraient été couverts par des moniteurs, sachant que le Département Chimie a fait exprès de ne pas avoir de MCE pour éviter cela.

Pour **M. FILHOL**, le Département qui a fait ça a totalement le droit de le faire mais ce n'est pas très « cool » pour les Départements qui se retrouvent en difficulté.

M. HOFFMANN précise que c'est pour la L1 de Chimie.

M. FILHOL craint de ne pas pouvoir s'en sortir.

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agissait d'un point d'information. Il pense important que les conseillers prennent connaissance des chiffres présentés.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** propose de passer au dernier point de cette séance.

8. Questions diverses

M. HOFFMANN ouvre la discussion et donne la parole à **Mme BERARD**.

Mme BERARD rappelle que le Conseil a voté le 28 août dernier la réduction du nombre d'heures d'enseignement par UE alors que les créneaux desdits enseignements étaient déjà positionnés dans le planning.

Mme BERARD ajoute que le mail adressé aux enseignants mentionnant comment procéder auprès du service du planning pour les modifier est arrivé le 9 septembre alors que des cours avaient commencé depuis le 2 septembre !

Mme BERARD espérait que cela soit un problème de communication ... Toutefois, cela ne contribue évidemment pas à instaurer un climat de travail serein, que cela soit pour les enseignants et les personnels administratifs, notamment les agents du planning.

Mme BERARD avait deux questions concernant ce point. La première est : « *Quelles dispositions avez-vous prises pour permettre au service planning de pouvoir absorber, dans des délais raisonnables et en sachant que les cours ont déjà commencé, la surcharge de travail généré par la modification du nombre d'heures par UE ?* »

Pour **M. HOFFMANN**, il s'agit d'une très bonne question.

M. HOFFMANN apprécie que le travail du pôle planning soit enfin pris en considération. Il est vrai que les modifications, au fil du temps, réalisées par les agents ne sont pas considérées.

M. HOFFMANN note donc la remarque très positive de **Mme BERARD**.

M. HOFFMANN indique que les modalités sont différentes en fonction des Départements. La Direction a précédemment réalisé une communication sur ce point.

M. HOFFMANN explique que certains Départements prennent eux-mêmes en charge la modification des heures parce qu'ils ont des personnels qualifiés connaissant parfaitement Prose, ce qui n'est pas le cas d'autres Départements. En fonction de la taille de ces derniers, un processus de correction a été mis en place en fonction de la date de ces dernières.

Mme BERARD s'interroge : « *N'y a-t-il pas de moyens supplémentaires ?* ».

M. HOFFMANN répond que la Faculté a sollicité un maximum de moyens auprès de l'Université de Montpellier. L'an dernier, la FdS a obtenu 2 ANT qui travaillaient au pôle planning.

M. HOFFMANN ajoute qu'après de longues discussions avec le Directeur Général des Services, **M. GUEVELLOU** n'a pu sauver qu'une seule de ces 2 personnes pour cette année.

M. GUEVELLOU précise qu'il ne s'agit que de renfort temporaire. Il a pu négocier le fait que leur contrat soit pérennisé sur l'année universitaire.

M. GUEVELLOU informe que dans le cadre des renouvellements de contrats pour l'année 2019-2020, il a sollicité en début d'année le maintien de ces deux renforts. Le DGS a arbitré et un seul contrat sur les deux a pu être maintenu au sein de la Faculté.

M. GUEVELLOU remarque qu'à ce jour, le pôle Planning est en capacité de faire face. **M. HOFFMANN** et lui-même sont très vigilants et se rendent régulièrement au pôle.

M. GUEVELLOU note qu'il y a moins de demandes cette rentrée, notamment en termes de modifications d'emploi du temps.

M. GUEVELLOU signale que si la charge de travail devait s'avérer trop conséquente, la Direction sera à même de solliciter des moyens supplémentaires.

M. GODELLE complète les propos de **M. HOFFMANN** et **M. GUEVELLOU**. Dans les Départements, que ce soit les personnels administratifs ou les enseignants chercheurs, tous sont mobilisés pour travailler sur ce dossier.

M. GODELLE cite quelques exemples : au sein du Département Mécanique, une organisation a été trouvée pour centraliser les modifications et faciliter ainsi le travail. Au Département EEA, une personne, **Mme LIROLA**, est formée à Prose et pourra effectuer les modifications. Au Département BE, **Mme HURTREZ**, enseignante chercheuse, va réaliser le travail. C'est la même chose pour **M. BRETAGNON**, enseignant chercheur au Département Physique.

M. GODELLE pense avoir oublié des personnels et souligne qu'un certain nombre d'entre eux sont mobilisés pour réaliser ces modifications.

M. GODELLE ne dit pas que cela est simple et facile. C'est une véritable surcharge de travail qui génère du stress. Aussi un maximum de personnes est mobilisé pour absorber le choc.

M. HOFFMANN ajoute que certains départements avaient anticipé et réalisé le travail avant que le Conseil ne se prononce. Cela a permis d'étaler la charge de travail.

Pour **M. GODELLE**, il ne faut pas croire que tout est rose. C'est très compliqué, d'autant plus qu'un grand nombre d'enseignants était opposé à cette mesure : ils n'ont pas envie de voir disparaître leurs heures. Certains ne comprennent pas que la FdS n'ait d'autres choix que de supprimer le paiement d'heures.

M. GODELLE remarque que la Faculté ne baigne pas dans un climat serein.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme FORET**.

M. FORET souligne que sa remarque aura un lien avec les heures.

En examinant le fichier, **Mme FORET** se rend compte que la réduction s'applique d'une manière assez différente suivant les UE et que certaines créditées de 5 ECTS passent à 42 heures alors que d'autres restent à 50 heures.

Mme FORET a compris que le but est de procéder immédiatement à une réduction de 10% pour permettre d'élaborer le budget 2020 et que certaines contraintes sont relaxées en n'appliquant pas ce passage à tout le monde.

Mme FORET pense que l'acceptabilité de cette mesure, pour les enseignants, ne passe pas de manière juste et équitable entre tous.

Pour **M. ALI**, il s'agit d'être transparent.

Mme FORET trouve cela positif car c'est de cette manière que l'on peut faire passer les murs.

Pour **Mme FORET**, il convient de s'engager à moyen terme pour converger vers une règle commune. Le service après-vente de la mesure a été réalisé et quand les personnels ont vu passer ce tableau, ils ont pu constater que cette procédure n'était pas appliquée partout.

M. ALI précise que la Direction a des réponses.

Mme FORET a consulté **M. GODELLE** et **M. PLEZ** qui lui ont spécifié que d'autres arrangements ont eu lieu pour arriver à une réduction équivalente.

Mme FORET rappelle que cela a déjà été fait par le passé.

Pour **Mme FORET**, il faut lisser cette mesure pour parvenir à quelque chose d'équitable. **Mme FORET** insiste : cela est nécessaire pour l'acceptabilité de la mesure.

Mme FORET souhaite que le Conseil s'engage à faire cela.

M. GODELLE a pas mal de réponses à donner pour cette demande qui est tout à fait légitime.

Concernant le 1^{er} élément, **M. GODELLE** indique que dans certains cas, appliquer une uniformisation à 42 heures pour des UE de 5 ECTS, sachant la valeur depuis laquelle on part, aurait amené à réaliser une diminution terrible du nombre d'heures. Il n'était pas possible d'imposer cela aux collègues.

M. GODELLE explique que lorsqu'il y a des UE à 45 heures pour 5 ECTS, cela signifie qu'elles étaient auparavant à 49,5 heures.

Mme FORET signale qu'il reste des UE à 49,5 heures.

M. GODELLE informe **Mme FORET** qu'il peut continuer à donner des indications ou bien s'arrêter.

Mme FORET laisse la parole à **M. GODELLE**.

Concernant le 2^{ème} élément, **M. GODELLE** précise que ce sont les dispositions particulières relatives aux contrats professionnels. Dans les situations où il y en a, il n'est légalement pas possible de modifier le contenu des enseignements : un volume d'heures obligatoire a été signé entre les partenaires.

M. GODELLE indique que la 3^{ème} situation concerne les UE qui ne sont pas payées par la Faculté des Sciences. Il n'y a pas de raisons qu'elles soient modifiées.

M. GODELLE s'aperçoit qu'il n'a pas évoqué les licences professionnelles qui sont différentes des autres formations.

M. GODELLE note qu'elles sont reconnues, même dans l'algorithme de vérification de l'équité de la répartition des moyens entre composantes. Elles ont un coefficient qui est le double des licences et masters normaux.

M. GODELLE observe que ces formations partaient avec un volume horaire très important concernant de petits effectifs. Il n'était pas possible d'appliquer une uniformisation à 42 heures pour 5 ECTS.

M. GODELLE ajoute que cela a été négocié avec les responsables. **M. ARINERO** a réalisé l'essentiel de cette discussion cet été. Il a été compliqué d'aboutir à une réduction de 10% mais qui n'arrive pas au même résultat en termes de nombre d'heures.

M. GODELLE signale un dernier cas particulier : celui du master MEEF. Les collègues de ce master n'ont plus qu'un an à vivre avec l'accréditation actuelle. Dès la rentrée prochaine, ils devront procéder à une modification de la maquette suite à une réforme qui va être mise en place.

M. GODELLE explique que cette réforme conduira, à la demande expresse du Ministre et après une vérification des services de la Direction correspondante auprès du Ministère.

M. GODELLE indique que cela ne passera pas par la HCERES.

M. GODELLE souligne qu'il y aura une augmentation des heures de pédagogie par rapport aux heures scientifiques. Cela est un travail que les enseignants du master MEEF ont à réaliser dès cette année.

M. GODELLE explique que dans le cadre du master MEEF, il a été convenu de procéder à une réduction de l'ordre de 4%, tout en étant bien conscient que les collègues auront un travail important à mener sur leur maquette et qui aboutira à une diminution bien plus importante que tout ce qui a pu être vu jusqu'à présent, sur les heures effectuées.

M. GODELLE rappelle que ce master MEEF fait partie des formations que la Faculté a en partage avec la Faculté d'Education. Elle concerne la formation des futurs maîtres, professeurs des écoles, collèges et lycées.

M. GODELLE ajoute que la Faculté des Sciences souhaite maintenir sa présence pour assurer une bonne formation scientifique de tous ces futurs enseignants. Pour cela, par exemple, il a été mis en place une prépa CAPES informatique.

Pour revenir à la question de départ de **M. FORET**, **M. GODELLE** répond qu'il y a plein de diversités et cas particuliers dans le tableau qu'elle évoquait.

M. GODELLE signale que ces derniers résultent de discussions avec les Départements pour essayer de faire en sorte que globalement, l'objectif soit rempli et que des aménagements raisonnables soit trouvés pour limiter autant que faire se peut l'impact sur la pédagogie.

Mme FORET demande si le manque à gagner sera pris sur autre chose.

M. GODELLE répond qu'il apparaîtra très tardivement. Pour le moment, celui-ci n'est pas calculé car il n'a pas de point de départ. Ce manque à gagner va dépendre de beaucoup de paramètres que la Faculté ne maîtrise pas. A savoir que les collègues sont actuellement très économes sur le coût des heures.

M. GODELLE explique que dans bien des cas, toutes les heures qui pourraient être dépensées ne le sont pas parce qu'un groupe de TP n'est pas dédoublé, que toutes les heures ne sont pas déclarées ...

M. GODELLE ne sait pas comment vont se comporter ces heures, jusqu'à-là économisées, dans ce contexte de réduction.

M. GODELLE craint que, dans certains cas, les collègues excédés par ces mesures fassent davantage de déclaration d'heures qui, actuellement, ne sont pas payées.

M. GODELLE reconnaît que les enseignants réalisent des heures et ont le droit de les déclarer.

M. GODELLE soulève un autre point important : des collègues n'ont pas toutes leurs heures complémentaires payées car ils dépassent le plafond des heures de service. Ces personnes auront des heures réduites mais comme ils passaient le plafond, cela ne se verra pas.

M. GODELLE confirme que le calcul est compliqué. En termes de pilotage, la Faculté n'a toujours pas le workflow pour permettre de regarder ce qu'il se passe sur Prose. Les données relatives au terrain ne remontent pas toujours sur Prose à partir d'Apogée.

M. GODELLE constate qu'il reste un tas d'éléments purement techniques qui limitent la visibilité.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. GASCA**.

M. GASCA note que le Conseil discute de la difficulté de réduire le nombre d'heures face aux étudiants. Cela fait la 3^{ème} rentrée que le Département des Langues commence avec une réduction d'heures. Pour la L2, il y a une diminution de 30% et pour le master 16%, sachant que le Département pratique le contrôle continu.

M. GASCA signale cette forte réduction subie par le Département et espère que la Direction ainsi que le Conseil s'en souviendra pour la préparation des maquettes du LMD5.

Pour **M. GASCA**, il est important de renverser la machine pour ce Département.

M. MANCHERON souhaite revenir sur les précédentes interventions concernant une baisse équitable.

M. MANCHERON rappelle que quelque chose d'équitable n'est pas quelque chose de juste. Il pense que ce qui a été adopté par le Conseil a été validé : peu importe la manière dont cela a été fait, nous n'avons plus le choix. Il s'agit d'une vision macro, c'est-à-dire qu'en moyenne, les UE doivent être à 8,4 heures par ECTS.

M. MANCHERON insiste : il s'agit d'une moyenne. En réalité, c'est une réduction globale de 10%. Cela signifie qu'il est possible de prendre une UE de 45 heures avec 15 heures de CM et 30h en TD/TP et la laisser à 45 heures en faisant 25 heures CM et 20 heures TD/TP. Auquel cas, il n'y a pas de réduction de 10%.

Selon **M. MANCHERON**, il ne faut pas regarder le volume d'heures en présentiel mais celui en équivalent TD. Celui-ci doit être considéré non à l'UE mais par Département car cette réduction n'est pas guidée par la pédagogie mais par un aspect financier.

M. MANCHERON ajoute que derrière, cela engendre un surplus de travail phénoménal, tant pour les services administratifs que pour les services des enseignants qui vont devoir voir où dans leurs programmes ils peuvent procéder à des modifications qui n'impacteront pas les étudiants, ni la qualité de la formation.

M. MANCHERON rappelle que cela fait des années que la Faculté utilise des leviers pour réaliser des économies - groupes TD/TP intégrés par exemple - en créant des formules pédagogiques dont l'objectif était de réduire les coûts.

M. MANCHERON souligne que cela a déjà été mis en œuvre bien avant cette année. Il s'agit d'une réflexion profonde qu'ont les équipes pédagogiques.

Concernant le fait de passer à encore moins d'heures, **M. MANCHERON** croit que pour certains cas, il reste des leviers, notamment en jouant sur les groupes, la structuration. Toutefois, l'idée reste que les étudiants ne soient pas lésés. Il y a des cas où ces derniers vont y perdre en présentiel notamment mais il convient de trouver des compromis pédagogiques.

M. MANCHERON ajoute que dans certains cas, il sera possible de réaliser des économies supérieures à 10%. Dans d'autres, procéder à cet aménagement n'est pas raisonnable. C'est la réflexion qu'a eu le Département Informatique.

M. MANCHERON a fait des propositions pour plusieurs UE, notamment une réduction qui ne correspondait pas à la demande de réduction pour une UE. Plus d'heures en présentiel ont été demandées, ce qui a permis in fine de réaliser une véritable économie de l'ordre de 20% en heures équivalent TD, et cela, sans que ce ne soit au détriment des étudiants. En revanche, cela fut au détriment des enseignants.

M. MANCHERON indique qu'un effort pédagogique important a été réalisé pour absorber cette réduction.

M. MANCHERON insiste : il a réalisé de réels efforts pour faire passer pédagogiquement une réforme à laquelle il est clairement opposé mais qui est une règle imposée par le Conseil. Toutefois, si quelqu'un le chatouille concernant le respect des heures, il demandera à ce que toutes ses heures réalisées soient intégralement payées.

M. MANCHERON demandera également à tous ses collègues de faire de même.

M. MANCHERON le répète, « *L'équité ce n'est pas juste !* ».

M. GODELLE rebondit sur les propos de **M. MANCHERON** et note que sa description pour le Département Informatique est un très bon exemple. Il y en a également d'autres : la Physique, le Département TEE.

M. GODELLE précise que pour chaque cas, il fait les comptes avec un degré de pinailage extrême pour que cela tombe à l'heure près.

M. GODELLE demande au Conseil de lui faire confiance. Il est aussi pénible qu'il peut l'être pour réussir à maintenir cet objectif de 10%.

M. MANCHERON note qu'une rentrée se fait normalement de manière joyeuse. Les gens sont censés rentrer de vacances et être souriants. Cette année, tous arrivent dans des conditions de travail qui ne sont pas très saines ni sereines.

M. MANCHERON souligne que tout cela a un impact réel sur l'ensemble des services. Il prend l'exemple du Département informatique où la pression pèse aussi sur le secrétariat qui est en souffrance.

M. MANCHERON observe qu'il n'y a pas de clans divisés, que cela soit au niveau des personnels administratifs ou des enseignants. Tous ont le même objectif : le bon fonctionnement de la composante et la réussite des étudiants.

M. ROLLAND revient sur une remarque qui a été faite. S'il faut considérer les enseignants qui font plus d'une fois et demi leur service qui risquent de ne pas faire de variation, le problème est ailleurs : la FDS a une offre de formation qui est mal gérée. Il n'y a aucune rationalité et on en arrive maintenant à devoir procéder à des réductions qui punissent tout le monde.

M. ROLLAND le répète : si la Direction dit que le fait que des collègues réalisent plus d'une fois et demi leur service, que la réduction des heures opérée va impliquer qu'ils fassent encore une fois et demi leur service, que cela risque d'être préjudiciable à tous les efforts des enseignants chercheurs ne réalisant pas une fois et demi leur service pour tenter d'avoir une activité de recherche cohérente en conservant un nombre d'heures complémentaires raisonnable ...

M. ROLLAND fait appel aux Directeurs de Département : si dans leur Département, ils ne sont pas capables, depuis des années qu'on en parle, d'aller voir les personnes et de leur dire, au niveau des équipes pédagogiques, « *faites quelque chose* », c'est qu'il y a vraiment un problème !

M. ROLLAND réitère ce qu'il a dit lors du précédent Conseil : « *On nous a demandé l'année dernière exactement la même réduction d'heures, ce qui a ramené 1000 heures d'économie. Aujourd'hui, la Direction va droit dans le mur : cela n'a pas fonctionné l'année dernière or elle utilise exactement les mêmes méthodes* ».

M. ROLLAND en profite pour interpeller **M. GODELLE**. Les discussions qu'il a avec lui au sujet des réductions d'heures ne sont pas toujours très cordiales et comme l'a dit **M. MANCHERON**, nous sommes tous très tendus, fatigués. A peine rentrés, tous ont oublié les quelques semaines de vacances.

Selon **M. ROLLAND**, on aurait pu mettre un petit peu plus de baume dans les rapports entre collègues.

Mme TOURNIER souhaite répondre à **M. ROLLAND**.

M. HOFFMANN lui donne la parole.

Mme TOURNIER informe qu'un point plus précis sera réalisé lors d'un prochain Conseil concernant les budgets. Actuellement, l'équipe de Direction prépare le budget 2020 : elle peut donc fournir quelques chiffres, notamment sur les dotations CFA.

Mme TOURNIER remercie les personnes qui jouent le jeu de la formation à l'apprentissage car cela a un apport non négligeable.

Mme TOURNIER indique que malgré les augmentations au niveau de l'apprentissage, si la FdS ne mettait pas en place la réduction d'heures, il manquerait 480 mille euros pour payer les heures complémentaires si elles sont réalisées dans le même état que cette année.

Mme TOURNIER n'a pas pris en compte la dotation exceptionnelle de 100 mille euros dont elle n'a pas de nouvelles de la part de l'UM.

M. HOFFMANN rappelle que l'offre de formation a été mise en place il y a 7 ans et que normalement, une accréditation ne dure que 4 ans. Les équipes pédagogiques ne sont pas les mêmes qu'il y a 7 ans, tout comme les Directeurs de Département et la Direction de la composante.

M. HOFFMANN a sondé les Directeurs des autres Faculté des Sciences pour connaître leur pourcentage d'heures complémentaires et de vacation par rapport à leur potentiel enseignant.

M. HOFFMANN a, pour l'instant la réponse de l'UFR ScFA de l'Université de Lorraine. Son pourcentage est équivalent à celui de la Faculté des Sciences de Montpellier. Cette UFR a 30% d'heures complémentaires et de vacation par rapport à son potentiel enseignant alors que la Faculté des Sciences de Montpellier a plus de 50%.

M. ALI constate que cela correspond à la moitié du budget de la Faculté.

M. HOFFMANN attend d'autres retours qu'il communiquera à l'assemblée.

M. HOFFMANN demande à **Mme BERARD** quelle était sa 2^{ème} question.

Mme BERARD souhaite savoir si la Direction a anticipé d'éventuels recours juridiques de la part d'étudiants ou d'enseignants suite à la modification du planning des enseignements en ce début de semestre ?

M. ALI répond qu'en cas de recours, les réponses qui seront données seront celles présentées ce jour en Conseil.

Mme TOURNIER pense que la Faculté serait attaqué par les enseignants qui ont effectué des heures que la Faculté ne peut pas payer.

Mme BERARD indique que sa 3^{ème} et dernière question correspond aux documents du point 5 : des calendriers où **Mme BERARD** a relevé quelques phrases : "La subdivision importante des salles du bâtiment 36 aura tendance à générer une utilisation de plus de surveillants. », "les contenances des salles du bâtiment 36 en mode examens ont été communiquées de manière théorique."

Sachant que les enseignants-chercheurs ne sont pas tenus de surveiller les examens de modules où ils n'enseignent pas, **Mme BERARD** demande à l'équipe de Direction ce qu'elle a prévu pour pallier le manque de surveillants.

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit d'un document de travail. Il a été noté des questions qui ne correspondent pas forcément à des situations bloquantes pour la composante.

M. HOFFMANN a souhaité laisser les remarques du groupe de travail car il est intéressant de les connaître.

M. ARINERO précise que la manière dont vont être distribuées les surveillances est expliquée sur un document mis à disposition sur le site de la Faculté. Il y est stipulé que l'enseignant qui surveille n'intervient pas forcément dans l'UE.

Mme BERARD note une profonde inégalité selon les Départements puisque certains sont en sous encadrements et d'autres en sur encadrement.

Mme BERARD en a marre d'être appelée à des surveillances supplémentaires pour chaque session. Cette fois ci, elle refusera de les faire.

Mme BERARD pense ne pas être la seule à être échaudée. Il n'est plus possible de travailler dans ces conditions : on n'a pas nos heures de semestres, on est appelé sur des surveillances supplémentaires...

Mme BERARD craint que les conditions d'examen ne se dégradent avec les nouveaux bâtiments.

M. ARINERO demande à **Mme BERARD** quelles sont ses propositions.

Mme BERARD estime qu'il y a plusieurs solutions, notamment avoir des salles plus grandes. L'UM3 a fait appel au Département Informatique pour assurer la gestion des examens, ce qui permet d'associer les grosses UE aux grandes salles.

M. ARINERO informe que **M. REBOUL** effectue déjà ce travail.

Mme BERARD précise que l'UM3 ne s'en sortait pas et a fait appel à cet algorithme pour soulager les personnes qui travaillaient sur ce dossier.

Pour **Mme BERARD**, les enseignants chercheurs sont sur-sollicités et doivent accomplir un nombre de tâches en constante augmentation. Personnellement, elle n'en peut plus.

Mme BERARD a déjà signalé cela à **M. REBOUL** car à chaque session, elle a 4 surveillances à assurer, ce qui n'est pas le cas de tout le monde.

M. GUEVELLOU indique que cela fait 7 années qu'il exerce à la Faculté des Sciences de Montpellier et qu'il est pleinement associé à l'organisation des examens de la composante. Les services sollicitent les enseignants suffisamment en amont pour qu'ils puissent s'organiser. Or, les indisponibilités sont à ce jour, exponentielles ...

M. GUEVELLOU affirme qu'il s'agit d'un constat malheureusement avéré !

Selon **Mme BERARD**, les gens ne sont pas honnêtes et en ont marre de surveiller ...

M. GUEVELLOU a consulté à plusieurs reprises les Directeurs de Département sur ce point et n'a aucun retour !

M. GUEVELLOU signale que certaines composantes sollicitent des prestataires extérieurs pour procéder à ces surveillances.

M. GUEVELLOU rappelle qu'il s'agit d'une mission qui incombe du statut des enseignants chercheurs, décret du 11 janvier 1984.

Mme BERARD insiste : un enseignant chercheur n'est pas tenu de surveiller sur un enseignement dans lequel il n'intervient pas.

M. GUEVELLOU met **Mme BERARD** face à ses obligations en sa qualité d'enseignant-chercheur. Il s'adresse aussi aux encadrants et insiste : les indisponibilités sont de plus en plus importantes

M. GUEVELLOU remercie **M. REBOUL** pour son investissement dans l'organisation ô combien complexe des sessions d'examens au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN souligne qu'il avait été proposé à un CoDir FdS, il y a quelques années, que la Faculté des Sciences prenne en charge la gestion des salles et du papier tout en laissant la responsabilité des surveillances d'examens au départements. Le CoDir avait demandé la gestion des examens centralisée.

M. HOFFMANN ajoute que certains responsables d'UE ont fait le choix d'organiser eux-mêmes leurs examens, et il n'y a aucun problème si ce n'est juridique car ils n'ont pas convoqué leurs étudiants dans les délais réglementaires impartis.

M. HOFFMANN précise que certains départements font appel à leurs personnels administratifs.

M. HOFFMANN indique qu'il lui est arrivé, en tant que Directeur de la FdS, d'aller surveiller à l'amphi Dumontet car il n'y avait pas d'enseignant présent. Pour éviter d'annuler l'épreuve, il y est allé. C'est arrivé plus d'une fois.

Pour **M. HOFFMANN**, ce contexte n'est pas normal. Il y a tout un travail à faire dessus, il l'entend, notamment via la mise en place d'un logiciel.

Au vu du contexte actuel, **M. HOFFMANN** ne se voit pas demander la mise en place d'un tel outil au Département Informatique qui est déjà débordé. Il ne sait pas qui peut travailler dessus.

M. ROBBINS demande s'il est possible de réduire les examens à 1h30 au lieu de 2h. Cela permettrait de réduire les surveillances de 25%.

M. BERARD souligne qu'il ne faut pas oublier les tiers temps.

Mme LLERAS pense qu'il y a un problème avec les sessions 2 où un grand nombre d'étudiants est appelé, parfois inutilement.

M. HOFFMANN indique que si les enseignants transmettaient les notes des sessions 1 dans les temps, les étudiants seraient convoqués dans les délais.

M. MANCHERON est interpellé par les propos de **M. GUEVELLOU** concernant les surveillances réalisées par des prestataires au sein de certaines composantes. Cela confirme que toutes les composantes ne sont pas logées à la même enseigne.

M. ALI le répète : ces composantes disposent de fonds propres.

M. MANCHERON revient ensuite sur le fait que les enseignants ne rendent pas leurs copies en temps et en heures. Cela lui permet de rebondir sur le bienfait de la renonciation qui imposait aux enseignants de rendre les notes suffisamment en avance pour que les étudiants aient la possibilité de renoncer à l'UE et la repasser en 2d session.

M. ROLLAND s'interroge : la Direction renvoie la responsabilité aux collègues concernant la surveillance des examens de leurs UE et leur demande parallèlement une réduction des heures équitable et juste.

M. ROLLAND pense qu'il y a là un petit problème.

Concernant la renonciation, **M. SOROT** rappelle que cela avait engendré des problèmes du point de vue étudiant. Certains avaient renoncé à des notes alors qu'ils ne les connaissaient pas - ces dernières n'ayant pas été renseignées en temps et en heure - et devaient respecter un calendrier pour faire leur renonciation.

M. HOFFMANN confirme et souligne que ce dispositif n'existe plus.

M. HOFFMANN vient d'avoir à l'instant un retour de la part de la Faculté des Bordeaux concernant les heures complémentaires. Cette dernière a un pourcentage de 30%.

Mme TOURNIER note que le Conseil a voté le calendrier lors de cette séance. En rentrant à son laboratoire, elle va bloquer les dates des examens et ne se rendra pas aux congrès qui tomberont à ce moment-là.

Mme TOURNIER pense que si tout le monde jouait le jeu, il y aurait moins de problèmes pendant les examens. Et cela en va de la responsabilité de chacun des enseignants chercheurs.

M. ADAM acquiesce.

Pour **M. MANCHERON**, tout cela ne répond pas à la question posée. N'étant pas juriste, il se tourne vers les personnes compétentes et demande : « *Le décret de 1984 impose-t-il aux enseignants chercheurs d'assurer dans des UE dans lesquelles ils n'interviennent pas.* »

M. HOFFMANN signale que dans les statuts, il n'est pas indiqué que les enseignants chercheurs ne doivent pas le faire.

Mme BERARD fait référence à une jurisprudence à l'Université de Lorraine en 2017. Le Président avait imposé que les surveillances d'examens soient mutualisées entre tous les enseignants. Il a dû se retirer.

M. HOFFMANN note qu'il s'agit d'un sujet qui revient chaque année mais pour lequel personne n'a trouvé une véritable solution.

Mme BERARD a fait des propositions.

M. HOFFMANN les a entendues et invite **M. REBOUL** à se rapprocher de **Mme BERARD**. **M. HOFFMANN** est ouvert à toute solution.

Mme BERARD revient sur les notes : autour d'elle, tout le monde les rend dans les temps.

M. HOFFMANN signale que ce n'est pas le cas de tout le monde. A ce jour, un master n'a toujours rien rendu.

Mme BERARD trouve cela anormal : il est urgent de trouver des solutions.

M. HOFFMANN indique que l'arrêté licence propose la mise en place d'une seconde chance qui permettrait de fluidifier les choses. Toutefois, il faudra que la Faculté valide ce processus.

M. MANCHERON émet une suggestion au niveau de la saisie des notes : passer par la plateforme SNW. Les dates de saisie sont fixées par rapport à un calendrier. Toutefois, il ne faut pas oublier les spécificités : les enseignants qui saisissent eux même leurs examens, les soutenances de stage ...

Selon M. MANCHERON, il serait pratique que dans ces cas-là, les enseignants puissent paramétrer eux-mêmes la date de saisie des notes.

Mme LEVEQUE informe qu'il est possible d'ouvrir SNW à l'UE mais il y a 1700 UE à gérer auxquelles s'ajoutent, pour certaines, des sous épreuves et que les dates ne seront pas remontées pour chacune des épreuves.

Mme LEVEQUE précise que les gestionnaires sont assez conciliantes et sur simple demande par mail, peuvent déplacer les dates.

Mme LEVEQUE pense qu'elle peut s'exprimer au nom de tous ses collègues gestionnaires : si depuis le début, de l'offre de formation, jusqu'à la délivrance du diplôme, les notes étaient rendues en temps est en heure, cela soulagerait et ferait gagner un temps énorme à tous.

Mme LEVEQUE indique qu'à ce jour, elle ne peut toujours pas ouvrir la phase de résultats 2019-2020 car il y a toujours des saisies de notes. Aussi ne peut-elle toujours pas fermer SNW.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 15**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **9 octobre 2019, en Salle des Actes, du campus Triolet, Université de Montpellier**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

Conseil	Date	Lieu
n° 302	Mercredi 9 octobre 2019	Salle des Actes - bât 7
n°303	Mercredi 13 novembre 2019	Salle des Actes - bât 7
n° 303	Mercredi 11 décembre 2019	Salle des Actes - bât 7